



**HAL**  
open science

# Pourquoi et comment recenser les enseignements sur le genre ?

Erika Flahault

► **To cite this version:**

Erika Flahault. Pourquoi et comment recenser les enseignements sur le genre ?. Former les enseignants et enseignantes à l'égalité filles / garçons : l'avenir., Nov 2010, Toulouse, France. halshs-00776995

**HAL Id: halshs-00776995**

**<https://shs.hal.science/halshs-00776995>**

Submitted on 16 Jan 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **Former les enseignants et enseignantes à l'égalité filles / garçons : l'avenir.**

***Colloque 22-24 novembre 2010 à Toulouse***

## **Pourquoi et comment recenser les enseignements sur le genre ?**

**Érika Flahault**

Association Nationale des Études Féministes - ANEF

Espaces et Sociétés - ESO – UMR CNRS 6590

Université du Maine, Le Mans

Maîtresse de conférences en sociologie

Le champ des études sur le genre connaît, en France, depuis le début des années 2000, une nouvelle phase d'institutionnalisation qui touche notamment la dimension de l'enseignement. Dans ce contexte, le projet de constitution d'une base de données annualisée, accessible en ligne à toute personne en recherche de formation, constitue un enjeu de taille. Il s'agit à la fois de franchir un pas dans la reconnaissance de ce champ et de produire des informations susceptibles d'éclairer les politiques publiques en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Ce texte propose d'interroger les enjeux de ce recensement, notamment en revenant sur l'histoire de ce questionnement, et de poser les principes méthodologiques sur lesquels il s'appuiera. Il se fonde sur l'analyse des documents produits par les différents recensements menés depuis 1989, sur des échanges avec les actrices les ayant menés, ainsi que sur l'expérience de la coordination du prochain recensement national, en cours d'élaboration.

### **Les enjeux du recensement des enseignements sur le genre**

Le recensement des enseignements sur le genre, qui se met en place en 2011 avec le soutien du Service des droits des femmes et de l'égalité du Ministère des solidarités et de la cohésion sociale, et celui de la Mission de la parité et de la lutte contre les discriminations du Ministère de

l'enseignement supérieur et de la recherche, vise un objectif général de mise à disposition d'une base de données en ligne, actualisée chaque année. Il s'agit de proposer un outil d'information innovant, qui ne soit pas comme par le passé une photographie statique de la situation une année donnée, mais qui évolue avec l'offre d'enseignement. Au delà de cet objectif général ambitieux, on peut y lire des enjeux de deux ordres.

### ***Des enjeux de connaissance et d'information***

D'une part, il s'agit de rendre visible, et par là même de valoriser, la multitude des enseignements sur le genre, les femmes ou les rapports sociaux de sexe - ou abordant ces questions - qui existe aujourd'hui dans les organismes d'enseignement supérieur, de façon le plus souvent éclatée et discrète, voire masquée. Dans cette optique, les premiers bénéficiaires de cette base de données sont les étudiant-e-s, auxquels elle offrira une vision large de ce qui existe en la matière, leur permettant de repérer les cursus dans lesquels un enseignement au genre est dispensé, mais aussi de trouver les enseignant-e-s avec qui réaliser une thèse dans ce domaine. La nécessité d'une meilleure visibilité des enseignements sur le genre se pose également avec force pour les étudiant-e-s étrangers souhaitant poursuivre des études en France.

Les enseignant-e-s concernés par la question seront également intéressés par cette information dans la mesure où elle leur permettra d'identifier ce qui se fait dans l'établissement d'à côté, parfois dans le département voisin sur le même campus universitaire, ou encore au sein de leur discipline, et de trouver des collègues avec lesquels construire des cours, des séminaires doctoraux ou des projets de recherche.

Donner à voir l'ampleur et la diversité de ces enseignements relève ainsi d'un enjeu de connaissance et d'information, et implique une mise en ligne rapide des données une fois le recueil effectué.

### ***Des enjeux de reconnaissance et de développement***

D'autre part, il s'agit de recueillir des informations, au delà de celles nécessaires aux étudiant-e-s pour opérer leurs choix de formation, qui permettront de dresser un état des lieux de la situation française, au regard de celle de nos voisins européens. Cette mise en perspective internationale apparaît d'autant plus importante que les étudiant-e-s sont de plus en plus conviés à la mobilité internationale dans le cadre de leurs études. L'objectif est alors de favoriser la reconnaissance de l'existant, tout en pointant les lacunes de la politique française en la matière, pour obtenir la création de nouveaux postes fléchés ; de mettre en place un outil pérenne qui permette de construire une politique sur le long terme. Pour cela il est nécessaire que le questionnaire soit renseigné par le plus grand nombre d'enseignant-e-s possible. Si les cursus complets sont encore rares dans notre pays, ils

sont bien présents, y compris avec des partenariats internationaux, et voisinent avec une quantité d'enseignements qui ne sont pas immédiatement identifiables car n'affichant pas les mots-clé du champ dans leur intitulé. Il s'agit aussi d'identifier les zones où ces enseignements sont absents, celles où ils apparaissent fragiles, notamment en raison de leur portage par une seule personne, et celles où l'institutionnalisation est en marche.

Dans cette optique, l'enjeu est celui de la reconnaissance pour les enseignements existants, et celui du développement de nouveaux enseignements par la légitimation de ce champ et par la création de postes dédiés à cette thématique. Il implique une analyse fine qui s'inscrit dans une temporalité plus longue que la mise en ligne des informations à destination des étudiant-e-s. Cette réflexion pourra notamment reprendre les conclusions de l'analyse du premier recensement institutionnel de 2002 qui avait identifié les principaux obstacles à l'intégration d'une perspective de genre dans les programmes d'enseignement supérieur français, pour examiner dans quelle mesure les lignes ont pu bouger en ce domaine. Les facteurs repérés alors, de nature différente, sont en effet plus ou moins susceptibles d'évolution sur un temps court : la rigidité du système universitaire, la structures disciplinaires des enseignements, l'absence de soutien financier et institutionnel, une culture politique française universaliste et profondément anti-féministe qui reste « aveugle aux inégalités de genre » et hostile à la prise en compte de la dimension sexuée (ANEF, 2003).

Mais le développement des enseignements ne peut se penser indépendamment de celui de la recherche, non seulement car les premiers s'appuient sur les connaissances produites par la seconde, mais aussi car ils représentent la relève des futurs chercheur-e-s du champ. C'est pourquoi d'une part les premiers recensements ont traité conjointement de l'enseignement et de la recherche, et d'autre part le recensement de 2011 se construit en étroite collaboration avec la Mission pour la place des femmes au CNRS.

### **Une histoire déjà longue ... mais une institutionnalisation récente**

Le recensement des enseignements sur le genre constitue donc un vaste chantier, qui a connu une évolution notable sur ces vingt dernières années, passant du statut d'initiative militante en 1989 à celui de projet inscrit dans les missions du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, *via* sa Mission de la parité et de la lutte contre les discriminations (MIPADI) en 2010. Pour arriver à cette reconnaissance institutionnelle, plusieurs étapes ont dû être franchies, toutes portées par l'action militante.

*Les dossiers militants de l'Association Nationale des Études Féministes*

Les premières initiatives émanent de l'Association Nationale des Études Féministes (ANEF), qui a produit des documents construits sur la seule force militante de l'association, entre 1989 et 1995. En 1989, un premier dossier, réalisé pour le Ministère de l'Éducation Nationale dans le but d'appuyer une campagne pour la création de postes fléchés à l'université, aboutit à la création de deux postes en 1991. En 1993, un deuxième document, présenté dans le cadre de la première table ronde « Études et recherches féministes et sur les femmes », propose un nouvel état des lieux, dénombant 70 enseignements dans 12 universités. Deux ans plus tard, en 1995, en contrepoint du bilan officiel figurant dans le rapport de la France pour la conférence de Pékin, l'ANEF présente son contre-bilan dans le cadre du Colloque International de Recherche de la Mission de préparation de la IVème Conférence mondiale de l'ONU, conférence de Pékin (ANEF, 1995). La même année, elle produit une étude en réponse à une demande de la Commission européenne DGXXII (SIGMA, évaluation du programme *Erasmus*). Tous ces documents font état d'une situation française peu glorieuse et de la nécessité pour les institutions concernées de se saisir de la question. Il faut pourtant attendre le début des années 2000 pour qu'un premier recensement national institutionnel voie le jour.

### ***Une étape dans l'institutionnalisation des études féministes et sur le genre***

Le *Premier recensement national des enseignements et des recherches sur le genre en France* (ANEF, 2003), dit RG1, est la première tentative institutionnelle et nationale de mesurer le développement des enseignements et recherches sur le genre en France. Les évolutions du contexte socio-politique, tant national qu'international, permettent de comprendre ce premier pas vers l'institutionnalisation.

Suite à la conférence de Pékin (1995) la France s'est engagée à prendre en compte la dimension du genre dans l'ensemble des politiques publiques. Par ailleurs, à la faveur du retour de la gauche au gouvernement en 1997, Francine Demichel devient Directrice de l'enseignement supérieur au Ministère de l'Éducation Nationale (MEN), et avec Armelle Lebras-Chopart (Chargée de mission), elle va incarner au ministère la volonté politique d'agir pour l'égalité Femmes/Hommes. Une « Convention interministérielle pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif » est signée en février 2000. Elle porte plusieurs projets, dont la création d'un module de formation sur l'égalité des chances pour tous les personnels de la communauté éducative, une action sur la place des femmes dans les programmes, et le développement de la recherche universitaire sur la situation des femmes (BO, 2000).

Dans le volet « enseignement supérieur », le recensement des enseignements sur le genre est décidé. C'est ainsi en 2002 qu'est lancé le premier recensement réalisé à l'initiative des pouvoirs publics, avec leurs moyens et à l'échelle nationale. Le mode de recueil des données diffère sensiblement de celui adopté jusque là par l'ANEF, de ce fait les résultats obtenus sont eux aussi contrastés. Au

cours des expériences précédentes, l'ANEF, en mobilisant ses réseaux militants, recueillait des informations partielles mais bien ciblées. Le MEN, en demandant aux présidents d'universités et aux directeurs d'établissements de faire remonter l'information, n'a souvent pas atteint les personnes concernées, mais a légitimé l'enquête en adoptant ce circuit hiérarchique. Le résultat n'est donc pas exhaustif, les présidents ayant souvent répondu « il n'y a rien » par méconnaissance de ce qui se faisait dans leur établissement. Une fois les réponses revenues au MEN, le Service des Droits des Femmes et de l'Égalité (SDFE) a souhaité poursuivre la réflexion et a lancé un appel d'offre pour une analyse de ces résultats. L'ANEF, bien placée par son expérience préalable, a été choisie.

Pour mener à bien cette tâche l'ANEF a constitué un groupe de travail avec un « conseil scientifique » de « vétérantes » et des chargées d'étude, doctorantes. Outre l'analyse de la base de données constituée à partir des réponses à l'enquête du MEN, le groupe de travail a complété ces données par un recueil à partir de son réseau. Il a ensuite proposé des pistes méthodologiques, réalisé un bilan des postes fléchés, replacé l'ensemble dans l'histoire des études féministes et adopté une perspective comparative internationale. Ce travail conséquent, encore largement militant, a conduit à des recommandations consignées dans le rapport, toujours disponible, rendu au Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, au Ministère délégué à la parité et à l'égalité professionnelle et au Service des Droits des femmes, en décembre 2003.

Depuis cette date, la situation n'a cessé d'évoluer, posant d'une façon nouvelle la question de la place et de la visibilité des enseignements sur le genre.

### ***Un recensement partiel pour appuyer une réflexion méthodologique***

Depuis le milieu des années 2000, les universités connaissent de profonds bouleversements qui ne peuvent manquer d'avoir des répercussions sur l'offre de formation. La mise en place du LMD a suscité la création ou le remodelage de nombreuses unités de formation ; le passage des universités à l'autonomie modifie les rapports de force et les partenariats ; la masterisation des formations préparant aux métiers de l'enseignement redessine les contours des formations et peut apparaître comme une opportunité d'introduire des thématiques liées au genre ou à l'égalité femmes/hommes dans des cursus dont elles pouvaient être jusque là absentes.

Par ailleurs, le SDFE poursuit sa politique de promotion et développement de l'égalité dans une perspective interministérielle. Dans la continuité de la convention de 2000, la « Convention interministérielle pour l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et hommes dans le système éducatif », signée en juin 2006 par huit ministères dont celui de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, fixe trois axes de travail : « améliorer

l'orientation scolaire et professionnelle des filles et des garçons pour une meilleure insertion dans l'emploi ; assurer auprès des jeunes une éducation à l'égalité des sexes ; intégrer l'égalité entre les sexes dans les pratiques professionnelles et pédagogiques des acteurs et actrices du système éducatif » (BO, 2007). Par conséquent, avoir une meilleure visibilité sur les formations supérieures à l'égalité constitue un besoin incontournable des instances en charge de la promotion de celle-ci.

Dans cette perspective, le SDFE mandate l'ANEF en 2008 pour une recension des enseignements universitaires « à l'égalité hommes-femmes ». Ce deuxième recensement institutionnel (dit RG2), réalisé par l'association avec un financement symbolique, est un recensement spécifique qui ne porte pas sur l'ensemble du champ des enseignements sur le genre. Limité aux segment des enseignements « à l'égalité hommes-femmes », il a apporté un éclairage méthodologique, qui sert aujourd'hui de base à la réflexion en cours pour la constitution d'une base de données pérenne.

### *Un nouveau contexte pour une étape supplémentaire dans l'institutionnalisation*

À l'aube de 2010, les enseignements sur le genre acquièrent une nouvelle visibilité grâce à plusieurs initiatives qui renforcent leur légitimité.

Notamment, à la rentrée 2010, l'ouverture du Programme de Recherche et d'Enseignement des SAvoirs sur le GENre (PRESAGE) à Science Po donne lieu à une présentations très médiatisée. L'introduction d'un enseignement obligatoire sur le genre pour tous les étudiant-e-s de cette prestigieuse institution ne passe pas inaperçue, et suscite un changement de regard sur les multiples enseignements, souvent éclatés, qui sont dispensés depuis des années dans une plus grande discrétion au sein des universités ; constat dressé par M.J. Zimmermann en 2008 : « Globalement, ces formations donnent l'image d'initiatives parcellisées, pas toujours continues d'une année sur l'autre, et dépendant beaucoup de l'engagement des acteurs sur ce sujet » (Zimmermann, 2008).

De son côté, le SDFE renforce son soutien à l'ANEF pour la réalisation d'un recensement national (dit RG3) conduisant à la constitution d'une base de données interactive consultable sur le web. L'objectif est à la fois de permettre aux enseignant-e-s de faire connaître leurs formations tout en participant à la mise à jour de cette information et d'offrir aux étudiant-e-s une connaissance large et actualisée des formations à leur disposition à partir d'une recherche par localisation géographique, par discipline ou par diplôme, sur un site unique, simplifiant leurs recherches.

En outre, début 2010, la Mission pour la place des femmes au CNRS, en partenariat avec l'INSHS, l'INSB, l'ensemble des instituts du CNRS et les principaux réseaux de recherche sur le genre, lance le Recensement national des chercheuses et chercheurs et des équipes et unités de recherche travaillant sur le genre et/ou les femmes. Ce projet de grande ampleur fait émerger des pans peu

visibles de la recherche et donne un aperçu de la mesure de ce champ, à travers les quelques 1996 fiches recueillies à la rentrée 2011. S'il reste focalisé sur la recherche, il apporte quelques informations sur les enseignements, et surtout, fait prendre conscience que l'une et l'autre restent intimement liés. Cette prise de conscience est également favorisée par l'arrivée, en octobre 2010, de l'ancienne directrice de la Mission pour la place des femmes au CNRS, qui a initié le recensement des recherches, Agnès Netter, au poste de cheffe de la Mission de la parité et de la lutte contre les discriminations (MIPADI), mission de la coordination stratégique du Ministère de l'enseignement supérieure et de la recherche, transversale à la Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et à la Direction générale pour la recherche et l'innovation. Très vite, le principe d'un recensement des enseignements est acté par le Ministère et inscrit dans les missions de la MIPADI. L'action de l'ANEF, soutenue par le SDFE, rencontre donc la volonté politique du Ministère de réaliser ce nouveau recensement, sur le modèle de celui réalisé au CNRS.

### **Une méthodologie délicate**

De par ses objectifs et son ampleur, RG3 pose un certain nombre de questions méthodologiques, dont toutes n'ont pas trouvé réponse à ce jour.

#### ***L'importance des partenariats***

Tout d'abord, la réussite d'un tel projet repose sur un partenariat solide, qui associe des associations scientifiques et des acteurs institutionnels. L'ANEF a ainsi constitué un groupe de travail réunissant des représentant-e-s de la MIPADI, de la Mission pour la place des femmes au CNRS, de l'Institut Émilie du Châtelet, de la fédération de recherche RING, des associations Femmes et sciences et Femmes et mathématiques. Par ailleurs, au delà du groupe de travail, les différents réseaux ont permis de recruter des volontaires dans une diversité d'établissements d'enseignement supérieur et relevant de disciplines variées pour tester le questionnaire au fur et à mesure de ses phases d'élaboration.

Des rencontres régulières ont permis de préciser la répartition des rôles entre les partenaires, de fixer un calendrier de travail, de définir le périmètre et la méthodologie de l'enquête, ainsi que de réaliser un travail de fond sur le questionnaire.

#### ***La réflexion sur le questionnaire***

Le travail sur le questionnaire a en effet soulevé de nombreuses interrogations.

Il est décidé que, même si les enseignant-e-s doivent être bien identifiés, l'entrée est celle des enseignements et non des personnes qui les dispensent. Certaines personnes seront donc amenées à



remplir plusieurs fiches, une par enseignement. Aussi, pour faciliter la saisie, les informations mutualisables entre les différentes fiches d'une même personne doivent être identifiées en amont.

L'expérience passée montre que la notion de « cours » reste parfois très vague, et qu'il est indispensable de fixer une unité de mesure pour éviter les distorsions liées aux manières plus ou moins détaillées de renseigner les fiches. Par exemple, lors du RG1, l'université Paris Dauphine apparaissait mieux pourvue que celle de Toulouse Le Mirail, car les réponses avaient été très développées pour la première et moins pour la seconde où les enseignements étaient pourtant plus nombreux, avec notamment un cursus complet en master. Dans le même ordre d'idées, le principe adopté par RG1, de distinguer les enseignements « portant spécifiquement sur le genre » et les enseignements « comprenant la dimension du genre » sera reprise. La définition large adoptée est la suivante : « Par enseignement, il est entendu ici toute transmission de connaissances dans le cadre d'une formation de l'enseignement supérieur ; que cette transmission relève de la formation initiale ou continue, qu'elle constitue une partie de module ou une unité complète, qu'elle soit assurée par un-e enseignant-e titulaire ou par un-e vacataire, qu'elle prenne place dans une université (dont les composantes IUFM) ou toute autre institution de l'enseignement supérieur en France » ; des questions ciblées permettant ensuite d'affiner et de distinguer les différentes catégories d'enseignement.

La question des mot-clé reste en discussion. S'il apparaît utile d'en proposer, ou de recueillir ceux énoncés par les enseignant-e-s, leur choix reste très problématique. Non seulement ces mots-clé peuvent différer d'une discipline à l'autre, mais un même terme peut être entendu différemment selon les disciplines, les courants ou les auteur-e-s à l'intérieur de ce champ non stabilisé. Adopter un même mot clé ne signifie donc pas nécessairement aborder la question de la même manière ni se référer aux mêmes sources. Quant à opter pour un strict recueil des mots-clé apparaissant dans les intitulés des enseignements, cela ne résout pas la difficulté. Cette option est en effet à rapporter aux constats du RG2, selon lequel les ancrages disciplinaires et théoriques produisent un brouillage de l'information qui amène parfois à des intitulés de formation peu explicites. Dans certains cas, la force des ancrages théoriques, l'attachement à la présence du mot « genre » ou des concepts utilisés par les enseignant-e-s se révèlent dans les libellés choisis, qui apparaissent alors d'une extrême variété. Dans d'autres cas, la force des traditions disciplinaires l'emporte, certains champs, comme le droit, restant sur des intitulés très figés qui laissent peu de place aux initiatives des enseignant-e-s. Enfin, en licence comme en master, les intitulés demeurent souvent très larges, et ce n'est que dans le détail que l'on peut retrouver la thématique recherchée (ANEF, 2009). Sans compter les enseignements qui « avancent maqués » et adoptent des intitulés volontairement neutres.

Enfin, comme pour tout questionnaire d'enquête, il s'avère compliqué de trouver les questions et modalités de réponse adaptés à une grande diversité de répondants. On peut citer à titre d'exemple, les items permettant de récolter les informations sur la situation statutaire des personnes ; quelles informations recueillir, qui soient pertinentes pour tous les statuts, toutes les disciplines, tous les types d'établissements d'enseignement supérieur en France ? Il importe également de distinguer dès la conception les informations qui seront mises en ligne et celles qui seront réservées à l'analyse de la situation.

### *La diffusion de l'enquête*

La diffusion du questionnaire s'affronte à une double difficulté : celle du ciblage des enquêté-e-s, et celle de la lassitude des enseignant-e-s, qui sont régulièrement sollicités, notamment par leurs institutions de tutelle, mais aussi par le CNRS à travers son recensement des Chercheuses et chercheurs. Il apparaît donc stratégique de bien choisir le moment - quand lancer l'enquête, en fonction des dates de finalisation des maquettes et des contraintes de temps pour les étudiants sur les périodes d'inscription -, et d'expliquer très clairement les enjeux de ce recensement et les liens existant avec celui mené depuis 2010 par le CNRS.

Une campagne d'information s'avère indispensable pour faire connaître le recensement et inviter les personnes concerné-e-s à se l'approprier. Reprenant l'expérience des recensements antérieurs, elle s'appuiera sur la complémentarité des voies hiérarchique et réticulaire ; elle passera donc par la voie hiérarchique et institutionnelle – tant ministérielle que universitaire -, essentielle pour légitimer l'enquête et pour atteindre des personnes isolées qui ne seraient restées à l'écart des réseaux, parallèlement à une mobilisation des réseaux de l'ANEF, mais aussi de l'ensemble des associations partenaires, susceptibles d'une diffusion plus ciblée, et du CNRS. Elle devra prévoir des relances, non seulement pour finaliser le recensement sans laisser trop de pans du domaine dans l'ombre, mais aussi pour inviter les enseignant-e-s à actualiser leurs fiches chaque année. Elle prendra la forme de courriers postaux et électroniques, de liens à partir des sites Web des partenaires, d'affiches à diffuser dans les universités et établissements d'enseignement supérieur, mais également de présentations orales ou écrites (Posters, flyers, affiches...) lors de manifestations scientifiques ou militantes ayant trait aux questions de genre. Elle mobilisera les services communication des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que les services universitaires de formation continue – identifiés dans RG2 comme manifestant une meilleure compétence en matière de communication et de visibilité de leurs formations - , les Bibliothèques universitaires et centres de documentation, sans oublier les référent-e-s du RING au sein des universités.

La campagne d'information constitue un enjeu d'autant plus fort que le périmétrage de l'enquête se

veut lui aussi ambitieux, et plus large que ceux adoptés dans les expériences précédentes. Il s'agit ici de toucher l'enseignement supérieur au sens large : Universités, IUFM (comme écoles internes aux universités), IUT, grandes écoles, écoles paramédicales, médicales, écoles d'éducateurs spécialisés, ainsi que la formation continue délivrée par l'enseignement supérieur (les DU).

### *La base de données et sa pérennité*

Dans un souci partagé de cohérence et de complémentarité, le comité scientifique du recensement des Chercheuses et chercheurs sur le genre a exprimé le souhait que le CNRS étudie la possibilité de répliquer l'outil CNRS en vue de son adaptation au recensement des enseignements sur le genre. Mais que cet outil soit transposable ou non, il est jugé primordial que le logiciel qui sera finalement adopté pour RG3 soit compatible avec lui, dans la perspective d'une fusion des deux bases à moyen ou long terme. La base doit également être constituée en vue de permettre une exploitation cartographique des données.

Le travail de mise en forme des données, lié au choix qui aura été fait collectivement d'un logiciel de gestion des données, précédera la mise en ligne, qui ne saurait être considérée comme l'étape ultime.

Enfin, la pérennité de la base et de son utilisation dépend aussi étroitement du choix qui sera fait de l'institution au sein de laquelle elle sera développée ; choix politique qui reste à faire.

L'objectif à atteindre est donc de mettre en place une véritable veille informative, fondée sur une base de données dynamique, renseignée régulièrement par des enseignant-e-s, à partir de mots-clés clairement définis, et qui permette une lecture aisée et claire des différentes possibilités de formation en fonction de paramètres classiques tels que ceux qui apparaissent déjà (discipline, niveau, lieu) mais aussi en fonction de paramètres plus directement liés à la formation tout au long de la vie, tels que la durée ou encore la relation avec le réinvestissement professionnel potentiel.

Tout cela nécessite une implication financière à long terme de la part des institutions et tutelles concernées, reflétant une volonté politique forte d'agir en faveur de l'égalité femmes-hommes, sans lesquelles aucun recensement digne de ce nom ne pourra être mené à bien. Un tel recensement peut en outre constituer une occasion pour la France de se distinguer, aucun pays n'ayant à ce jour réalisé une telle veille continue de ses enseignements sur le genre.

## Références bibliographiques

Association Nationale des Études Féministes - ANEF (1995). « Études et recherches féministes et sur les femmes en France, en 1995 », in Ephesia, *La place des femmes, les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*. Paris : La Découverte, 1995.

Association Nationale des Études Féministes - ANEF (2003). *Premier recensement national des enseignements et des recherches sur le genre en France*, Rapport aux Ministères des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Ministère délégué à la parité et à l'égalité professionnelle, Service des droits des femmes et de l'égalité, Décembre 2003, 81 p. + 36 p. [www.anef.org](http://www.anef.org)

Association Nationale des Études Féministes - ANEF (2009). *Recension des formations « Égalité femmes-hommes, hommes-femmes » dans l'enseignement supérieur*, Rapport au Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville / Service des Droits des Femmes et de l'Égalité, 53 p. [www.anef.org](http://www.anef.org)

BO - Bulletin Officiel de l'éducation nationale (2000). « Convention interministérielle pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif », n°10, 9 mars 2000 :

<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo000309/MENE0000586X.htm>

BO - Bulletin Officiel de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (2007). « Convention pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif », n°5, 1er février 2007 :

<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/5/MENE0603248X.htm>

Zimmermann Marie-Jo (2008). *Rapport d'activité, au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes*, juillet 2007 - novembre 2008, n° 1295, Assemblée nationale, p. 53. <http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rap-info/i1295.pdf>